

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Atikwa Resources Inc.

Interdit à Atikwa Resources Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 28 février 2014 ainsi que ses rapports financiers intermédiaires, ses rapports de gestion intermédiaires et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 30 novembre 2013 et 31 mai 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 22 août 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0250

6.5.2 Révocations d'interdiction

Ressources et Énergie Squatex inc.

Révoque la décision 2014-FIIC-0245, prononcée le 14 août 2014, adressée à Ressources et Énergie Squatex inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci a déposé ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

La révocation est prononcée le 26 août 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0252